

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°093-2024

**Recrutement d'un agent recenseur supplémentaire**

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	15
Date de convocation		
13 décembre 2024		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Thierry PESENTI, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée au personnel communal

Par délibération en date du 26 septembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de recruter 7 agents recenseurs pour procéder à l'opération de recensement quinquennal de la population jonquiéroise, qui aura lieu du 16 janvier au 15 février prochains.

Mais considérant les préconisations de l'INSEE en matière de couverture du territoire, au niveau du nombre de logements potentiels, il convient de recruter un agent supplémentaire, soit 8 agents au total, comme en 2019.

Les conditions du recrutement et de la rémunération sont inchangées par rapport à la délibération du 26 septembre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.331-1 et L.342-1,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment l'article 156 portant sur les enquêtes de recensement,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le recensement de la population, organisé sur la commune de Jonquières Saint Vincent du 16 janvier au 15 février 2025,

Vu sa délibération n°060-2024 du 26 septembre 2024,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

1. D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent recenseur supplémentaire, en sus des 7 recrutements déjà autorisés, pour l'organisation du recensement 2025 de la population communale.
2. De fixer les conditions de recrutement et de rémunération conformément aux dispositions de la délibération n°060-2024 du 26 septembre 2024.
3. D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025 de la commune.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

